



MINISTÈRE
DE LA MODERNISATION
DE L'ADMINISTRATION,
*en charge de l'énergie
et du numérique*

DIRECTION GÉNÉRALE
DES RESSOURCES HUMAINES
.....

EXAMEN PROFESSIONNEL POUR L'ACCES AU
GRADE D'AIDE TECHNIQUE PRINCIPAL DE LA
FONCTION PUBLIQUE DE LA POLYNÉSIE
FRANÇAISE AU TITRE DE L'ANNÉE 2019

SECONDE ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ

Série de questions portant sur l'organisation du travail dans le
cadre des missions des aides techniques.

Jeudi 11 avril 2019

(Durée : 1 heure 30 – coefficient 3)

Le sujet comporte 2 pages (page de garde incluse).

Aucun autre document n'est autorisé.

Important :

Il est interdit aux candidats de signer leur composition ou d'y mettre un signe
quelconque pouvant indiquer la provenance de la copie.

Les copies doivent rester anonymes.

Question n° 1 : (5 points)

Vous êtes responsable d'une petite équipe et l'un des agents placés sous votre autorité se présente régulièrement en retard à son poste de travail. Malgré vos nombreux rappels à l'ordre, vous constatez que son comportement n'évolue pas, ce dernier « n'en faisant qu'à sa tête ».

- a) Comment comptez-vous vous y prendre afin que celui-ci change sa manière de servir ?
- b) Selon vous, quelle sanction disciplinaire pourrait être infligée à cet agent ?

Question n° 2 : (5 points)

Vous êtes responsable d'une petite équipe et vous êtes chargé de réaliser des travaux dans l'un des bâtiments de votre service. Afin de mener à bien ces opérations, du matériel (perceuses, visseuses, marteaux, etc) est mis à votre disposition.

De retour de week-end, vous apprenez que l'un de vos agents, Monsieur T., s'est servi de ce matériel pour faire des travaux chez lui.

- a) Si Monsieur T. vous avait demandé la permission, quelle aurait été votre réponse ?
- b) Comment allez-vous traiter le cas de Monsieur T. ?

Question n° 3 : (5 points)

Dans le cadre des missions qui incombent à votre service, vous êtes chargé d'effectuer des réparations d'un bâtiment appartenant au Pays situé dans un atoll isolé.

Une fois les travaux achevés, le maire de la petite commune vous demande si vous pouvez lui venir en aide. En effet, celui-ci n'a pas reçu les matériaux qu'il a commandés, le prochain bateau n'arrivant que dans un mois. Vous disposez en réserve de quelques sacs de ciment et de parpaings.

Quelle réponse allez-vous donner au maire qui souhaite que vous puissiez lui « avancer » les sacs de ciment et parpaings pour :

- a) La rénovation du garage de sa maison ?
- b) La reconstruction de la clôture du cimetière du village qui tombe en ruine ?

Question n° 4 : (5 points)

Vous êtes chargé de réaliser des travaux nécessitant certaines précautions. L'un des aides techniques dont vous êtes responsable n'a pas respecté les consignes de sécurité et se blesse gravement.

- a) Que faites-vous ?
- b) S'agit-il d'un accident du travail ?
- c) Votre supérieur hiérarchique vous demande d'exposer, par écrit, les circonstances et les causes de l'accident.